

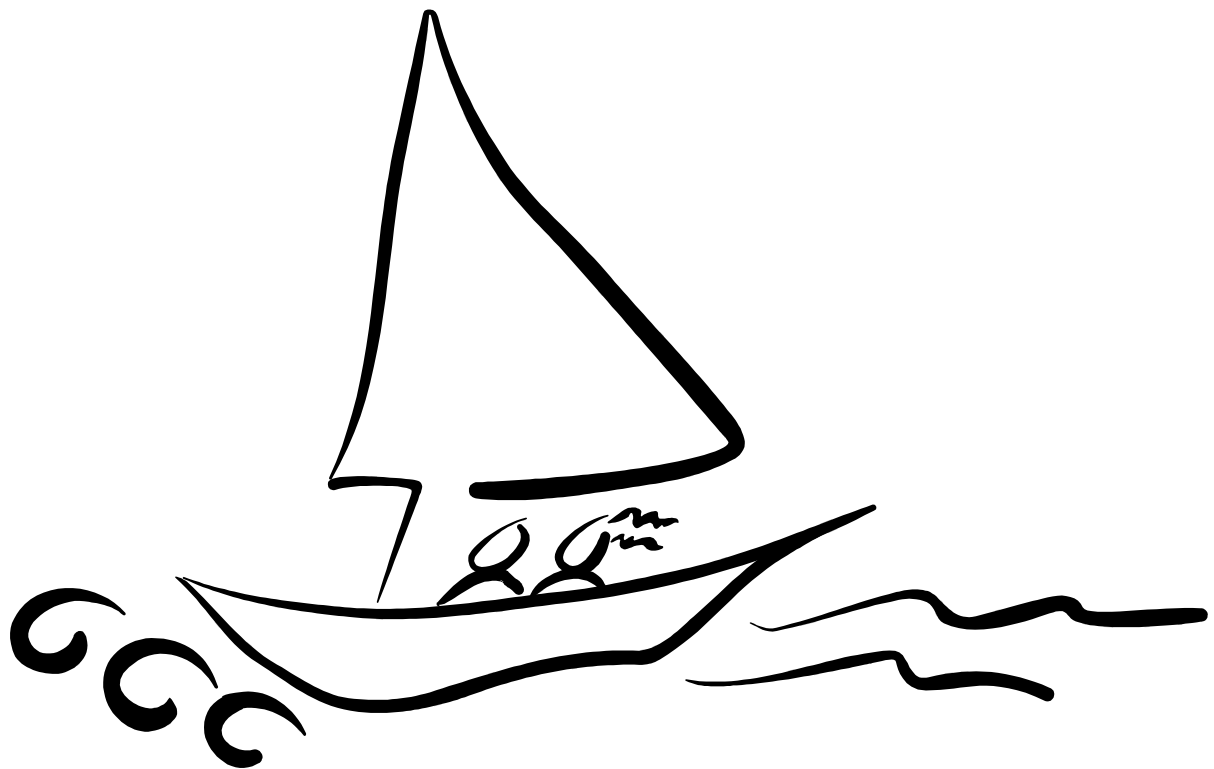
# L'ÉCHO DU LAC XAVIER

VOL. XXV

ÉDITION No. 1

JUIN 2006

CORPORATION DES RÉSIDENTS DU LAC XAVIER



**25<sup>E</sup> anniversaire**  
**Corporation des résidents du lac Xavier**

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Juillet 1981 a vu naître la Corporation des Résidents du Lac Xavier. Déjà 25 ans d'existence ! Des résidents soucieux de l'avenir du lac Xavier et de son environnement se sont regroupés et fondé la Corporation. Voici ceux et celles qui ont composé le premier conseil d'administration élu à l'été 1981 :

**Gérard Coté** (président), **Lucien Collin** (vice-président), **René Leroux** (secrétaire), **Gilbert Parent** (trésorier), **Serge Saint-Jean** (administrateur), **Robert Shareck** (administrateur), **Claire Charbonneau** ( administrateur).

Plusieurs d'entre eux ont quitté depuis. D'autres sont encore parmi nous : René Leroux, Serge Saint-Jean et Robert Shareck. En mon nom et au nom de la collectivité du lac Xavier, j'aimerais leur dire merci. Merci pour la vision, pour le bénévolat, pour la générosité qu'ils ont démontrés envers une cause juste et noble. Nous leur devons beaucoup.

Les objets pour lesquels la corporation a été constituée sont les suivants :

- **Maintenir** la qualité actuelle des eaux du lac Xavier et de ses affluents, l'améliorer et les dépolluer si nécessaire.
- **Protéger** le littoral, les rives et l'encadrement forestier du lac Xavier et de ses affluents contre toutes formes de dégradation et les régénérer si nécessaire.
- **Sensibiliser** les citoyens aux problèmes de la nature et de la qualité de l'environnement.
- **Effectuer** auprès des Services de Protection de l'Environnement les démarches qui s'imposent pour obtenir les études et les services du Programme des Lacs. (Obtenus à l'été 1991)
- **Effectuer** auprès de la municipalité et des gouvernements provincial et fédéral les démarches qui s'imposent pour obtenir des règlements visant à enrayer la pollution des eaux et à protéger la nature.
- **Amorcer** toute démarche connexe visant directement ou indirectement à améliorer la qualité de vie.
- **Faire** front commun avec la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) et les Associations ou Corporations existantes pour obtenir des autorités gouvernementales les lois cadres, les règlements et le budget qui assureront la protection des lacs.
- **Organiser** des loisirs.
- **Faire** toute démarche pour promouvoir la sécurité aquatique et faire respecter les règlements municipaux et provinciaux à cette fin.

Comme vous le constatez, depuis sa fondation, la Corporation des résidents du lac Xavier a toujours eu comme mission la protection de l'environnement, le maintien de la qualité de vie et la sécurité aquatique des résidents du lac Xavier. Plusieurs combats et dossiers ont été menés à terme avec succès depuis ces 25 ans. Le dossier du terrain des loisirs, l'ensemencement du lac, la gestion de la descente publique, la classification des fosses septiques du programme des lacs et le Code de vie des résidents pour n'en nommer que quelques uns.

Je nous souhaite encore un autre 25 ans d'existence. Il faut admettre que par les temps qui courent, un lac sans association qui veille à sa protection est un lac .....en péril !

« LA PRÉVENTION EST LA SEULE CHANCE QUE NOUS AVONS  
DE LAISSER NOTRE LAC EN HÉRITAGE À NOS GÉNÉRATIONS FUTURES »

Norman Gagnon, président

# CONSULTATION – HYDRAVION COMMERCIAL

## RÉSULTATS

Vous avez été nombreux à répondre à la consultation menée par la Corporation des résidents du lac Xavier. Nous avons posté 89 enveloppes jeudi le 20 avril. Une résidente a communiqué avec nous pour recevoir elle aussi le document. Au total 90 ont été expédiées. Nous avons commencé à recevoir vos réponses en grand nombre dès le mardi suivant. Seulement dans la première semaine, 34 réponses nous sont parvenues, 28 autres la semaine suivante et 16 dans la troisième, pour un total de 78. Ce qui porte le taux de participation à 87%.

De façon écrasante, 76 (97%) d'entre vous ont dit non aux hydravions commerciaux à La Conception, plus particulièrement au lac Xavier, et ainsi appuient la Corporation dans son opposition alors que 2 (3%) n'ont pas donné leur appui.

La réponse est claire et sans équivoque, c'est NON.

La Corporation des résidents du lac Xavier continue son travail dans le dossier et maintient ses démarches auprès des différentes autorités tant municipales que fédérales. Le maintien de la vocation de villégiature ainsi que la sauvegarde de la sécurité, tranquillité et paix au lac Xavier sont au premier rang de nos préoccupations dans nos démarches.

En temps et lieu, nous vous informerons de l'avancement du dossier ainsi que de la participation que nous attendons de vous tous. Plusieurs résidents non membres du conseil d'administration travaillent de concert avec le conseil présentement.

### Consultation en bref

Nombre d'envois.....	90
Nombre retournés.....	78 (87%)
Nombre appuyant la CRLX.....	76 (97%)
Nombre qui n'appuient pas la CRLX.....	2 (3%)
Nombre de signatures obtenues .....	99
Nombre de commentaires reçus.....	49 (63%)

### **IMPORTANT – IMPORTANT - IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT**

Un des promoteurs de Wheelair Aviation et résident de lac Xavier a demandé à être entendu par les membres et résidents du lac Xavier lors de la prochaine assemblée générale prévue pour dimanche le 25 juin prochain à 10h00. Il aimerait avoir l'occasion d'expliquer son projet et tenter d'apaiser les différentes appréhensions suscitées par sa compagnie. Le conseil s'est rendu à sa requête. Vous aurez le loisir de lui poser vos questions. Venez profiter de l'occasion pour vous informer.

## Avis de cotisation

La publication du journal l'Echo du lac Xavier annonce toujours l'arrivée de l'avis de cotisation annuelle. Celle-ci au montant de 40.00\$. Elle peut être postée dans l'enveloppe pré-adressé ci-jointe ou tout simplement payée lors de l'assemblée générale annuelle prévue pour le 25 juin prochain à l'Auberge vallée de la rouge. N'oubliez pas que nous acceptons toujours toute donation supplémentaire. En 2005, plus de 80% des propriétaires, soit 73 résidents se sont acquittés de cette cotisation. Un gros merci à tous les membres et donateurs, et nous espérons que ceux et celles qui ne sont pas encore membres comprendront que de nos jours, un lac sans association, c'est un lac en péril....

Chaque année, nous apprécions énormément votre soutien et engagement face à votre Corporation. C'est la façon qui nous confirme votre intérêt envers votre lac. S'il y a des changements dans votre adresse ou celle de votre courriel, n'oubliez pas de nous aviser.

Merci de votre soutien

### Insectes piqueurs – Épandage biologique

En avril dernier, le conseil municipal de La Conception choisissait de faire un sondage sur la volonté de la population d'avoir un épandage biologique sur le territoire pour l'année 2007. Un coupon sondage a été envoyé à chaque propriétaire d'habitation soit 1090 (1 seul coupon par propriétaire) Le conseil avait aussi décidé qu'il devait y avoir un taux favorisant l'épandage de plus de 60% pour aller de l'avant. Il avait évalué à plus ou moins 100.00\$ le coût d'un tel service ajouté au compte de taxes annuelles. Les résultats ont été les suivants :

Réponses reçues dans les délais :	502/1090	(46 %	taux de participation)
Pour l'épandage	: 233/502	(46 %)	
Contre l'épandage	: 269/502	(54 %)	

Les raisons invoquées contre l'épandage : le coût, l'écologie et l'environnement, la qualité de vie. Beaucoup de critiques ont été dirigées à l'endroit du conseil municipal dans la gestion de ce dossier. Au départ, il était inapproprié de mener un tel sondage peu après avoir fait subir aux propriétaires de La Conception d'énormes augmentations de taxes, d'autant plus que l'épandage, s'il avait été retenu, n'était prévu que pour le printemps 2007, soit dans plus de 15 mois. Il était prévisible que les payeurs de taxes auraient mal réagi à une autre augmentation tout aussi injustifiée. Injustifiée, car avec la récente hausse des taxes, le conseil municipal avait les moyens de faire l'épandage sans à avoir à refiler le coût aux contribuables comme c'est le cas chez nos voisins de St-Rémi d'Ahmerst. Le conseil aurait pu ainsi diminuer en partie la grogne des payeurs de taxe. D'ailleurs dans les raisons invoquées contre l'épandage, on retrouve en tête le facteur coût !

Il y a aussi le 60 %. En démocratie, on parlerait d'une entorse majeure au principe. Finalement, il n'y a jamais eu de débat sur le sujet sur la place publique comme la Corporation l'avait suggéré à maintes reprises par le passé. Qu'importe que l'on soit pour ou contre l'épandage, l'exercice aurait dû être fait dans le respect des principes qui entourent une véritable consultation. Autrement on s'expose d'être accusé d'avoir manœuvré afin d'obtenir les résultats voulus.

## DOSSIER STATION DE LAVAGE QUELLE DÉCEPTION

Le Dr. Richard Carignan, professeur à l'Université de Montréal et directeur de la Station de biologie des Laurentides est venu présenter un exposé aux membres du groupe AGIR réunis en assemblée générale en avril dernier. Le Dr Carignan spécialiste international sur la protection des lacs et rivières, **déclare que les municipalités des Laurentides n'en font pas assez pour faire appliquer les règlements afin de protéger les lacs de la région.**

Il semble qu'à La Conception, on mène le bal en la matière. En effet, depuis la fin 2004, la Corporation des résidents du lac Xavier travaille à obtenir une station de lavage et un règlement pour son application. 14 mois plus tard et après 5 rencontres, la municipalité refuse d'aller de l'avant avec le projet d'une station de lavage et de son règlement. Selon la municipalité ce refus fait *'suite à des avis légaux et jurisprudences actuelles, la municipalité ne peut pas concevoir et adopter un règlement qu'elle ne pourra être en mesure de faire appliquer adéquatement sur l'ensemble de son territoire'*.

Nous avons demandé copie des avis juridiques et des jurisprudences cités. Nous n'avons reçu qu'une seule jurisprudence mais aucun des avis juridiques mentionnés. L'analyse de celle-ci nous laisse plus que perplexe. Elle peut s'interpréter de plusieurs façons, soit que la municipalité pourrait être poursuivie si elle appliquait mal un de ses règlements mais elle pouvait tout aussi bien être poursuivie pour n'avoir aussi rien fait.

D'autant plus qu'à l'heure actuelle, la municipalité a plusieurs règlements en vigueur qu'elle avait déjà adoptés. L'inspecteur municipal n'est pas en fonction les fins de semaine, laissant ainsi le territoire de La Conception sans surveillance 2 jours sur 7 soit 28% du temps. Et ça ne tient pas compte de ses vacances. Pourtant, ça ne semble pas empêcher le conseil municipal de continuer à voter des lois et règlements sauf évidemment ceux demandés par les lacs.

La réalité est que le maire et le conseil municipal n'ont jamais cru en la nécessité de ces équipements qui visaient, devons nous le rappeler, la protection de tous les lacs de la municipalité.

Nous demeurons une des seules municipalités dans la région à ne pas posséder ni station ni règlement. Pourtant, la station de lavage au coût unique de 8,000.00\$ aurait représenté la modique somme de 7.34\$ par propriétaire (8,000.00\$ / 1090). Est-ce trop cher payé pour tenter de sauvegarder les lacs de la municipalité ? Nous pensons que non.

Et on ne pourra pas nous servir l'argument qu'il n'y avait pas les argents requis avec les augmentations de taxes décrétées cette année. Les villégiateurs sont-ils laissés pour compte ? Tirez-en vos conclusions parce que pour moi, c'est maintenant chose faite !

Norman Gagnon, président

## **Informations d'ici et d'ailleurs**

### **Île Chaput :**

Cette petite île située au centre du lac près de la rive du chemin Pimbinas sert régulièrement de refuge aux canards qui y couvent leurs petits. Ils y élisent résidence au début du mois de juillet et ce pour le reste de la saison. Nous vous demandons de respecter cet endroit et de ne pas vous y rendre d'aucune façon.

### **Sacs pour recyclage de vos batteries :**

Saviez-vous que des sacs sont disponibles sur demande au bureau municipal afin de vous permettre de recycler vos piles. Vous n'avez, une fois le sac rempli, qu'à y faire un nœud, indiquer sur le sac le nom de la municipalité et le mettre dans votre bac vert. Vous éviterez ainsi que des contaminants ne se retrouvent éventuellement dans la nappe phréatique.

### **Lancement des activités Pont Godin :**

Samedi le 10 juin, bienvenue aux citoyens et citoyennes de La Conception. Pour la modique somme de 5.00\$ le billet que vous pourrez acheter sur place, vous aurez droit à un tour de péniche. De plus, vous aurez l'occasion de rencontrer des commerçants, exposants, ainsi que des responsables d'organisations diverses de La Conception. Venez profiter de cette belle opportunité de visiter une superbe rivière.

### **Collecte sélective des volumineux :**

Elle se fera le 12 juin prochain. Les autorités municipales vous demandent de déposer vos objets la veille, soit dimanche le 11 juin. Ne seront pas ramassés les contenants avec des liquides, batteries d'auto, réservoirs de propane petits ou gros ainsi que les pneus.

### **Camp de jour :**

A nouveau cet été, la municipalité offrira la tenue d'un camp de jour à La Conception. Cette année, vous aurez la possibilité d'un service de garde à la journée. Contactez sans délais la responsable des Loisirs et culture, Mme Marie-Christine Lespérance au 686-3016

### **Pédalo retrouvé :**

Un pédalo s'est retrouvé à la dérive sur le lac l'automne dernier. De bons samaritains l'ont fixé près de la descente publique pour l'hiver. Le propriétaire est prié de contacter Michel Bouchard au 686-5214 pour récupérer son équipement.

## **LE CASTOR UN VOISIN PARFOIS MALCOMMUNE**

Le castor est un animal territorial qui vit en colonies de 3 à 6 individus. Il est exclusivement végétarien et se nourrit de feuilles, d'écorces et de ramilles de plusieurs espèces ligneuses.

Ses préférences vont au peuplier faux-tremble, au bouleau blanc, au saule, à l'aulne et à l'érable mais il s'intéresse à plusieurs autres essences dont le cèdre et ici au lac Xavier on a vu un pommier abattu par les castors.

Le castor construit des huttes pour abriter sa famille et ensuite il tente d'élever le niveau du plan d'eau afin de submerger l'entrée de la hutte pour en rendre l'accès plus difficile aux prédateurs. Un niveau d'eau plus élevé favorise aussi l'accès à sa nourriture.

Ses activités sont généralement acceptables voire même utiles, le pourtour des huttes qu'il crée protège une faune diversifiée qui vient s'y reproduire et s'y cacher des prédateurs.

Cependant ses projets de construction font de lui un véritable bûcheron compulsif qui ne cesse de couper des arbres pour construire son habitat et se nourrir ce qui peut parfois constituer une menace pour les arbres en bordure de lac, déjà suffisamment décimés par l'activité humaine.

La rupture d'un barrage de castor il y a quelques années a emporté une section du chemin des Érables et aurait pu endommager deux maisons voisines de l'important déversement qui en a résulté.

La Corporation des résidents du lac Xavier surveille depuis longtemps les activités de cet industriel animal et de temps à autres des interventions ponctuelles ont permis de contenir ou de prévenir les dommages.

En passant, il faut mentionner le dévouement de certains résidents qui bénévolement se sont employés à enlever les amoncellements de branches et autres matériaux que les castors accumulent à la décharge du lac dans le but d'élever le niveau des eaux. Nous leur devons des remerciements.

Depuis deux ans la Corporation a obtenu la collaboration d'un spécialiste qui visite le lac, surveille l'activité des castors et fournit ses recommandations afin de minimiser les risques de dommages liés à l'activité des castors.

L'approche consiste à gérer le nombre de castors habitant notre plan d'eau afin de limiter les dommages. Il ne s'agit pas de tenter d'éradiquer la race mais plutôt de contrôler le nombre d'individus.

Tous les résidents peuvent collaborer au programme de surveillance des castors et contribuer ainsi à la protection de leur propriété et de leur voisinage.

Ce qu'il faut faire :

- Protéger vos arbres vulnérables en les entourant de broche à poulailler ou mieux de broche à lapin, jusqu'à une hauteur de 4 pieds.
- Informer un membre du CA de la Corporation si vous voyez des castors couper des arbres ou construire une nouvelle hutte.

Ce qu'il faut éviter de faire :

- Ne pas démolir une hutte de castor. Elle sera reconstruite sous peu, au même endroit ou ailleurs, ce qui signifiera de nouvelles coupes d'arbres.
- Ne pas tenter d'abattre un castor, si un castor est blessé il deviendra très difficile à capturer si la chose devient nécessaire.

Lorsqu'on choisit de s'établir dans la nature la cohabitation avec les animaux sauvages devient inévitable, mieux vaut s'y résoudre et s'adapter, minimiser les inconvénients et vivre en harmonie avec le milieu.

---

Commanditaire



À partir du 1<sup>E</sup> juillet, je serai disponible chez moi au lac Xavier au 686-3307.  
Je suis membre de la Fédération Québécoise des massothérapeutes.  
J'émetts des reçus, sur demande, pour les assurances.